

Compte du régime de pension de la fonction publique

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au président du Conseil du trésor

Nous avons vérifié le bilan du Compte du régime de pension de la fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la fonction publique ») au 31 mars 2007 et les états du bénéfice net et du bénéfice net cumulé d'exploitation et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la fonction publique au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

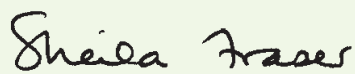
De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la fonction publique dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pension du secteur public* et aux règlements qui s'y rapportent, ainsi qu'aux règlements administratifs d'Investissements PSP et de ses filiales en propriété exclusive.

Les états financiers au 31 mars 2006 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l. qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 28 avril 2006.

La vérificatrice générale du Canada



Comptables agréés
Expert-comptable autorisé
Toronto, Canada
Le 27 avril 2007



Sheila Fraser, FCA
Ottawa, Canada
Le 27 avril 2007

BILAN

Au 31 mars (en million de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Placements (note 3)	26 156 \$	20 991 \$
Montants à recevoir liés à des opérations en cours (note 3)	1 185	1 169
Autres actifs	7	4
Montant à recevoir du Compte du régime de pension des Forces canadiennes (note 7 a))	2	3
Montant à recevoir du Compte du régime de pension de la Gendarmerie Royale du Canada (note 7 a))	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	27 351 \$	22 168 \$
PASSIF		
Passif lié à des placements (note 3)	1 914 \$	2 145 \$
Créditeurs et charges à payer	27	26
	1 941	2 171
ACTIF NET	25 410 \$	19 997 \$
ACTIF NET		
Bénéfice net d'exploitation cumulé	7 334 \$	4 892 \$
Transferts de fonds cumulés	18 076	15 105
ACTIF NET	25 410 \$	19 997 \$

Engagements (note 11)

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Paul Cantor
Président du conseil d'administration



Keith Martell
Administrateur et président du
Comité de vérification et des conflits

Compte du régime de pension de la fonction publique

ÉTAT DU BÉNÉFICE NET ET DU BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION CUMULÉ

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)

	2007	2006
REVENU DE PLACEMENT (note 5)		
Intérêts et dividendes	743 \$	432 \$
Gains réalisés, montant net	1 597	1 735
Variation de la plus-value non réalisée des placements	177	824
	2 517	2 991
CHARGES		
Charges d'exploitation (note 7 b))	38	28
Frais de gestion de placement externe	37	30
	75	58
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	2 442	2 933
Bénéfice net d'exploitation cumulé au début de l'exercice	4 892	1 959
Bénéfice net d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice	7 334 \$	4 892 \$

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)

	2007	2006
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	19 997 \$	13 976 \$
Transferts de fonds (note 4)	2 971	3 088
Bénéfice net d'exploitation	2 442	2 933
Augmentation de l'actif net au cours de l'exercice	5 413	6 021
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	25 410 \$	19 997 \$

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir les cotisations aux régimes de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada sur les marchés financiers.

La caisse de retraite de la fonction publique a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. Les cotisations nettes sont transférées par la caisse de retraite de la fonction publique à Investissements PSP – compte du régime de pension de la fonction publique, afin d'être investies. Investissements PSP maintient des registres des cotisations nettes de la caisse de retraite, ainsi que de la répartition des investissements effectués et des résultats de ses activités relatives au compte du régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les cotisants en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Les montants doivent être investis de manière que soit obtenu un rendement maximal sans risque de pertes injustifié, compte tenu des besoins en matière de financement, des politiques et des exigences de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales en propriété exclusive en ce qui a trait au placement des cotisations nettes qui proviennent de la caisse de retraite de la fonction publique relativement au service des membres après le 1^{er} avril 2000. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ni de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux passifs du régime de pension de la fonction publique. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») et aux exigences de la *Loi*.

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude.

Évaluation des placements

Les placements effectués dans chaque catégorie d'actif sont inscrits à la date d'opération et sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond à une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements effectués dans les caisses en gestion commune est établie en fonction de la valeur des parts, laquelle est déterminée selon le cours du marché ou selon une autre méthode généralement reconnue d'évaluation des titres sous-jacents.

Compte du régime de pension de la fonction publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Évaluation des placements (suite)

La juste valeur des placements s'établit comme suit :

- a) Les placements en équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- b) La valeur de marché des actions et des valeurs des parts des caisses en gestion commune est utilisée pour déterminer la juste valeur des placements connexes. Les valeurs des parts reflètent le cours du marché des titres sous-jacents.
- c) Comme la valeur de marché des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures n'existe pas, leur juste valeur est établie annuellement. La juste valeur est établie par les gestionnaires externes, la direction et (ou) des évaluateurs indépendants à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur.

Au cours de la première année de détention, le coût des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures est généralement considéré comme une estimation fiable de leur juste valeur, sauf si on prévoit une perte de valeur durable.

- d) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers est établie, au moins une fois par année, à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celle fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et des opérations similaires.

Au cours de la première année de détention, le coût des placements immobiliers est généralement considéré comme une estimation fiable de leur juste valeur, sauf si on prévoit une perte de valeur durable.

La direction peut avoir recours aux services d'évaluateurs indépendants pour la détermination de la juste valeur des placements immobiliers.

- e) Les titres à revenu fixe sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur existe. Sinon, les valeurs estimatives sont calculées en utilisant une courbe de taux d'intérêt appropriée avec un écart associé à la qualité du crédit de l'émetteur ou encore, une autre méthode généralement reconnue d'évaluation.
- f) Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de marché. Lorsque le cours du marché n'existe pas, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation appropriées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Le revenu de placement a été réparti proportionnellement selon la valeur de l'actif détenu par le Compte du régime de pension de la fonction publique (le « Régime »).

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession des placements, la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements détenus à la fin de l'exercice, les intérêts créditeurs et les dividendes, ainsi que le bénéfice net d'exploitation issu des placements immobiliers privés. Ces éléments qui composent le revenu comprennent les distributions connexes des caisses en gestion commune et des sociétés en commandite.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la fonction publique sont inscrits dans son compte de régime.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP et certaines de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige de la direction qu'elle procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, principalement sur l'évaluation des placements, de même que sur la présentation des revenus et des frais de placement, ainsi que de l'information par voie de notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation », qui aura une incidence sur Investissements PSP à compter de l'exercice 2008.

Ce chapitre établit les normes de constatation, de sortie du bilan, de mesure et de classement des instruments financiers. En qualité de société de placement, Investissements PSP est largement exempté de l'application de cette nouvelle norme, mais il sera néanmoins tenu de mesurer la juste valeur de ses titres cotés en portefeuille, au moyen du cours acheteur pour les positions acheteur et du cours vendeur pour les positions vendeur. En outre, tous les frais d'opérations associés à son actif et son passif devront être constatés immédiatement dans le bénéfice net. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence marquée sur les états financiers d'Investissements PSP.

Compte du régime de pension de la fonction publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

3. PLACEMENTS

a) Portefeuille de placements

Au 31 mars, le portefeuille de placements se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2007		2006	
Catégorie d'actif	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions de marchés mondiaux développés				
Actions canadiennes	7 583 \$	6 589 \$	6 893 \$	5 956 \$
Actions américaines à grande capitalisation	1 653	1 513	1 902	1 761
Actions EAEO à grande capitalisation	1 251	1 020	2 340	1 894
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	2 143	1 946	1 450	1 314
Actions de marchés émergents	1 819	1 549	1 407	1 105
Actions de sociétés fermées	1 213	1 207	218	222
Titres à revenu fixe de valeur nominale				
Équivalents de trésorerie	281	281	284	284
Obligations gouvernementales mondiales	1 217	1 241	-	-
Titres canadiens à revenu fixe	3 945	3 964	3 799	3 849
Actifs à rendement réel				
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	1 257	1 257	305	279
Placements immobiliers	2 979	2 618	1 413	1 345
Infrastructures	348	334	-	-
Titres à rendement absolu	467	384	980	891
PLACEMENTS	26 156 \$	23 903 \$	20 991 \$	18 900 \$
Actif lié à des placements				
Montants à recevoir liés à des opérations en cours	1 185 \$	1 166 \$	1 169 \$	1 168 \$
Passif lié à des placements				
Montants à payer liés à des opérations en cours	(1 020)	(1 019)	(1 538)	(1 538)
Financement de capital (note 8)	(365)	(365)	(253)	(253)
Titres vendus à découvert	(386)	(394)	(225)	(223)
Passif lié à des produits dérivés	(143)	(43)	(129)	(42)
Total du passif lié à des placements	(1 914)	(1 821)	(2 145)	(2 056)
PLACEMENTS NETS	25 427 \$	23 248 \$	20 015 \$	18 012 \$

Les placements directs et les contrats dérivés sont classés par catégorie d'actif selon l'objectif poursuivi par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents d'Investissements PSP.

En plus des diverses catégories d'actif énoncées dans la politique sur la composition de l'actif, Investissements PSP dispose d'un certain nombre de stratégies de rendement absolu visant à accroître le rendement par la variation de la composition de l'actif, l'accroissement des rendements des portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe, et la gestion du risque de change.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

3. PLACEMENTS (suite)

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'augmenter le rendement des placements ou afin de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

La valeur nominale n'est pas inscrite à l'actif ni au passif, car elle représente le montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange de flux de trésorerie, et ne représente pas le potentiel de gain ou de perte ou l'exposition nette au risque de marché ou de crédit associé à ces opérations. Cette valeur sert plutôt à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers.

Investissements PSP souscrit des dérivés sur défaillance de crédit et par le fait même, garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes. Le risque éventuel maximal lié aux dérivés sur défaillance de crédit est représenté par la valeur nominale qui figure dans le tableau suivant. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué relativement aux dérivés sur défaillance de crédit.

Le tableau suivant résume la situation du portefeuille des instruments dérivés d'Investissements PSP au 31 mars :

(en millions de dollars)	2007		2006	
PLACEMENTS	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Dérivés sur titres				
Contrats à terme standardisés	1 252 \$	4 \$	701 \$	9 \$
Swaps	3 148	37	1 613	34
Bons de souscription	33	5	-	-
Options : Cotées – acquises	69	1	-	-
Cotées – souscrites	89	(2)	16	(2)
Hors cote – acquises ¹⁾	534	53	737	189
Hors cote – souscrites	80	(2)	460	(15)
Swaps sur écart	499	(2)	493	(1)
Dérivés sur devises				
Contrats à terme de gré à gré	8 133	-	3 352	(23)
Swaps	526	(9)	-	-
Options : Hors cote – acquises	633	6	242	3
Hors cote – souscrites	99	-	105	(2)
Dérivés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme sur obligations	1 553	6	2 490	-
Contrats à terme standardisés	425	-	1 237	1
Swaps	1 410	5	5 155	2
Swaptions	-	-	2 269	(3)
Options : Cotées – acquises	369	2	2 586	6
Cotées – souscrites	369	(2)	6 127	(3)
Swaps sur inflation	142	-	-	-
Swaps sur rendement total	1 760	(12)	-	-
Dérivés sur défaillance de crédit				
Swaps : Acquis	50	6	50	19
Souscrits	1 071	(23)	2 188	(20)
	22 244 \$	73 \$	29 821 \$	194 \$

¹⁾ La juste valeur de certaines options exclut les espèces, le cas échéant, qui auraient été déposées auprès d'une contrepartie.

Compte du régime de pension de la fonction publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

3. PLACEMENTS (suite)

b) Instruments financiers dérivés (suite)

La juste valeur des contrats sur dérivés au 31 mars se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2007	2006
Montants à recevoir liés à des produits dérivés	216 \$	323 \$
Passif lié à des produits dérivés	(143)	(129)
	73 \$	194 \$

Les montants à recevoir liés à des produits dérivés sont compris dans la juste valeur de chacune des catégories d'actif concernées du portefeuille de placements.

Le tableau suivant donne la valeur nominale selon l'échéance des dérivés énumérés précédemment :

(en millions de dollars)	2007	2006
Moins d'un an	17 678 \$	19 094 \$
1 à 5 ans	3 362	8 063
Plus de 5 ans	1 204	2 664
	22 244 \$	29 821 \$

c) Répartition de l'actif

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (l'« ÉPNPP »). L'ÉPNPP établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Régime.

La composition de l'actif figurant dans l'ÉPNPP s'établit comme suit au 31 mars :

	2007		2006	
	Répartition réelle de l'actif	Portefeuille cible	Répartition réelle de l'actif	Portefeuille cible
Actions	61,9 %	62,0 %	70,2 %	62,0 %
Titres à revenu fixe	21,6	15,0	22,4	15,0
Actifs à rendement réel	16,5	23,0	7,4	23,0
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La différence entre la répartition réelle de l'actif et le portefeuille cible s'explique principalement par le fait que la pondération cible de certaines catégories d'actif n'est toujours pas atteinte. Par exemple, les actifs à rendement réel comprennent des placements en infrastructures auxquels on a attribué une pondération cible de 8,0 %, alors que la pondération réelle se situe seulement à 1,4 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

3. PLACEMENTS (suite)

d) Risque de change

Investissements PSP et ses filiales sont exposés à un risque de change découlant de la détention d'actifs autres que canadiens sous la forme de titres, de parts de caisses en gestion commune et de parts de sociétés en commandite, car la valeur des placements fluctuera en fonction de la variation des taux de change. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

Les risques de change sous-jacents nets s'établissaient comme suit au 31 mars :

Devise	2007		2006	
	Juste valeur	Pourcentage du total	Juste valeur	Pourcentage du total
(en dollars canadiens)	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	
Dollar américain	4 529 \$	53,7 %	4 201 \$	57,0 %
Euro	1 479	17,5	1 141	15,4
Livre sterling	585	6,9	487	6,6
Yen	512	6,1	669	9,1
Dollar australien	314	3,7	228	3,1
Won coréen	241	2,8	128	1,7
Autres	782	9,3	523	7,1
	8 442 \$	100,0 %	7 377 \$	100,0 %

Investissements PSP et ses filiales ont en outre des engagements libellés en devises d'une valeur de 4 214 M\$ (2 391 M\$ US, 885 M€ et 43 M£) relativement à des placements immobiliers, à des actions de sociétés fermées et à des placements en infrastructures. Ces engagements ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

e) Risque de crédit

Investissements PSP s'expose au risque que l'émetteur de titres d'emprunt soit incapable d'honorer ses obligations financières ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés manque à ses obligations ou devienne insolvable.

Au 31 mars 2007, la plus importante concentration de risque de crédit pour le Régime est auprès du gouvernement du Canada, dont 1,5 G\$ de titres émis sont inclus dans son portefeuille. Afin d'atténuer le risque de crédit sur contrats de dérivés, Investissements PSP ne traite qu'avec des contreparties qui sont d'importantes institutions financières dotées d'une cote de crédit minimale de « A », cote corroborée par une agence de notation reconnue.

f) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable aux fluctuations des prix du marché, que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres au placement en question ou à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La stratégie de diversification d'Investissements PSP permet d'atténuer ce risque, car elle prévoit l'investissement dans un portefeuille diversifié de placements effectués selon des critères établis dans l'ÉPNPP, et le recours à des instruments financiers dérivés.

Compte du régime de pension de la fonction publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

3. PLACEMENTS (suite)

g) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP. L'évolution des taux d'intérêt a une incidence directe sur la juste valeur du portefeuille d'Investissements PSP.

Au 31 mars 2007, les titres à revenu fixe avaient une durée moyenne de 5,7 ans. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt diminuerait la juste valeur des titres à revenu fixe de 5,7 %, soit 227 M\$.

La durée à l'échéance des obligations détenues dans la catégorie des titres canadiens à revenu fixe est la suivante en date du 31 mars 2007 :

(en millions de dollars)	DURÉE À L'ÉCHÉANCE				2007 Total	2006 Total
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Obligations du gouvernement du Canada	181 \$	751 \$	295 \$	372 \$	1 599 \$	1 306 \$
Obligations des provinces et territoires	1	418	232	462	1 113	954
Obligations municipales	9	46	9	5	69	69
Obligations de sociétés	33	509	392	230	1 164	1 494
Total	224 \$	1 724 \$	928 \$	1 069 \$	3 945 \$	3 823 \$

h) Prêts de titres

Le Régime participe à des programmes de prêt de titres aux termes desquels il prête des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Ces opérations de prêt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions ayant une juste valeur d'au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Au 31 mars 2007, les titres prêtés avaient une juste valeur estimative de 3 075 M\$ (2 164 M\$ en 2006), alors que les titres reçus en garantie avaient une juste valeur estimative de 3 213 M\$ (2 281 M\$ en 2006).

i) Garanties en titres

Le Régime a déposé ou donné en nantissement des titres dont la juste valeur s'établit à 71 M\$ (64 M\$ en 2006) en guise de garantie auprès de diverses institutions financières. Des titres d'une juste valeur de 342 M\$ (néant en 2006) ont été reçus en garantie de la part de diverses institutions financières.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

3. PLACEMENTS (suite)

j) Placements sur les marchés privés

L'actif au titre des placements immobiliers détenu par Investissements PSP se compose de placements qui sont détenus soit par Investissements PSP, soit par ses filiales en propriété exclusive, et sont gérés par des commandités ou par des conseillers externes. Les placements sous-jacents se composent d'un portefeuille diversifié de biens immobiliers productifs, de prêts à des tiers et de fonds de sociétés ouvertes ou fermées. L'actif immobilier est comptabilisé dans le portefeuille de placements déduction faite de tout financement. La juste valeur marchande du financement dans le portefeuille immobilier n'excède pas, en règle générale, 50 % de la juste valeur marchande brute du portefeuille.

L'actif au titre des actions de sociétés fermées détenu par Investissements PSP comprend des participations dans des sociétés en commandite et dans des fonds gérés par des commandités, et des placements détenus soit par Investissements PSP, soit par ses filiales en propriété exclusive. Les placements sous-jacents représentent une participation ou des placements en actions, et comportent les risques et les possibilités de rendement qui s'y rattachent.

L'actif au titre des placements en infrastructures détenu par Investissements PSP comprend des placements qui sont détenus soit par Investissements PSP, soit par ses filiales en propriété exclusive, et sont gérés par des commandités ou par des conseillers externes. Les placements sous-jacents se composent d'un portefeuille diversifié d'actifs en infrastructures et de titres négociés sur les marchés publics. Des frais de gestion des placements et honoraires d'incitation au rendement sont habituellement engagés relativement aux placements sur les marchés privés mentionnés ci-dessus, et sont payés au moyen d'apports de capital ou des revenus de placement.

Les frais de gestion des placements sur les marchés privés varient en général de 0,2 % à 5,5 % du montant total investi. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, des frais de gestion des placements et honoraires d'incitation au rendement de 177 M\$ (48 M\$ en 2006) ont été constatés comme éléments du coût des placements sur les marchés privés ou ont été imputés au revenu de placement.

Tel que mentionné à la note 1, la valeur comptable de ces placements est revue annuellement et tout ajustement en découlant est comptabilisé dans les revenus de placement comme gains ou pertes non réalisés.

4. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 2 971 M\$ (3 088 M\$ en 2006) sous forme de transferts de fonds de la caisse de retraite de la fonction publique. Ces fonds provenaient de cotisations nettes de l'employeur et des employés effectuées au régime de pension de la fonction publique relativement aux années de service des membres après le 1^{er} avril 2000.

Compte du régime de pension de la fonction publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

5. REVENU DE PLACEMENT

a) Revenu de placement

Les revenus de placement, avant l'attribution aux catégories d'actifs des gains nets réalisés et non réalisés sur les placements, sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2007	2006
Revenu d'intérêts	333 \$	200 \$
Revenu de dividendes	220	152
Autres revenus	186	78
Revenus tirés du prêt de titres	4	2
	743	432
Gains réalisés, montant net	1 597	1 735
Gains non réalisés, montant net	177	824
Revenu net de placement	2 517 \$	2 991 \$

b) Revenu de placement selon la composition de l'actif

Le revenu de placement selon la composition de l'actif, après l'attribution des gains et pertes nets réalisés et non réalisés sur les placements, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2007	2006
Actions de marchés mondiaux développés		
Actions canadiennes	943 \$	1 504 \$
Actions américaines à grande capitalisation	166	163
Actions EAEO à grande capitalisation	343	393
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	95	160
Actions de marchés émergents	283	357
Actions de sociétés fermées	(3)	1
Titres à revenu fixe de valeur nominale		
Équivalents de trésorerie	16	6
Obligations gouvernementales mondiales	(32)	-
Titres canadiens à revenu fixe	206	166
Actifs à rendement réel		
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	(20)	26
Placements immobiliers	473	155
Infrastructures	13	-
Titres à rendement absolu	34	60
Revenu net de placement	2 517 \$	2 991 \$

Le revenu de placement comprend une perte de change réalisée de 95 M\$ (2 M\$ en 2006) et un gain de change non réalisé de 322 M\$ (36 M\$ en 2006).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

6. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour les exercices terminés le 31 mars :

	2007		2006	
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence
Actions de marchés mondiaux développés				
Actions canadiennes	14,3 %	14,2 %	28,8 %	28,7 %
Actions américaines à grande capitalisation	8,7 %	10,6 %	9,5 %	7,7 %
Actions EAEO à grande capitalisation	16,6 %	18,9 %	20,8 %	20,0 %
Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation	5,5 %	6,1 %	18,6 %	19,3 %
Actions de marchés émergents	18,8 %	19,3 %	39,6 %	42,6 %
Actions de sociétés fermées	(0,6) %	(0,6) %	0,6 %	0,6 %
Titres à revenu fixe de valeur nominale				
Équivalents de trésorerie	4,2 %	4,2 %	2,7 %	2,8 %
Obligations gouvernementales mondiales	(1,5) %	(1,5) %	s.o.	s.o.
Titres canadiens à revenu fixe	5,4 %	5,5 %	4,7 %	4,9 %
Actifs à rendement réel				
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	(1,4) %	(1,6) %	10,9 %	11,8 %
Placements immobiliers	36,5 %	6,7 %	21,6 %	8,3 %
Infrastructures	5,5 %	5,5 %	s.o.	s.o.
Rendement total	11,3 %	10,1 %	19,1 %	18,0 %

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes de calcul de la performance recommandées par le *CFA Institute*.

Investissements PSP a déterminé les indices de référence pertinents à chaque catégorie d'actif. Le rendement des indices de référence est utilisé dans l'évaluation du rendement relatif de chaque catégorie d'actif.

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations de la répartition réelle de l'actif. Conformément à l'ÉPNPP d'Investissements PSP, aucun indice de référence n'est utilisé dans l'évaluation du rendement des actions de sociétés fermées et des placements en infrastructures pendant la période de lancement. Toutefois, afin de calculer le rendement total des indices de référence en 2007 et 2006, les rendements réels des actions de sociétés fermées, évalués à (0,6) % et 0,6 % respectivement, ont été utilisés. De même, le rendement réel du portefeuille d'infrastructures, évalué à 5,5 %, a été utilisé pour le calcul du rendement de l'indice de référence en 2007.

Le rendement total du portefeuille comprend les répercussions sur le résultat des stratégies à rendement absolu. Les montants liés à la couverture des rendements sur placement ont été soit déduits des actifs visés par la couverture, comme dans le cas des catégories d'actif de marchés privés, soit compris dans le rendement total, comme dans le cas des marchés publics.

Compte du régime de pension de la fonction publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

7. CHARGES

a) Répartition des charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels l'organisme fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime au moment où les coûts sont engagés.

Pour l'exercice terminé le 31 mars, toutes les autres charges d'exploitation, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été réparties comme suit :

	2007	2006
Compte du régime de pension de la fonction publique	72,4 %	72,2 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	20,4	20,5
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,2	7,3
	100,0 %	100,0 %

Les charges sont financées par le Compte du régime de pension de la fonction publique, qui est remboursé trimestriellement par les autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation englobent les éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2007	2006
Salaires et avantages sociaux	20 576 \$	16 328 \$
Honoraires de consultation et de services professionnels	6 533	3 971
Fournitures et matériel de bureau	4 120	2 661
Autres charges d'exploitation	2 219	2 072
Frais d'occupation	1 313	905
Droits de garde	1 189	1 041
Amortissement des immobilisations corporelles	1 101	755
Rémunération des administrateurs	520	422
Frais de déplacement et charges connexes des administrateurs	127	92
Frais de communication	86	99
	37 784 \$	28 346 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

8. PSP CAPITAL INC.

Au 31 mars 2007, PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, avait en circulation 503 M\$ de billets à court terme venant à échéance dans les 60 à 90 jours suivant l'émission, dont 365 M\$ ont été attribués au Régime et sont présentés à la note 3 a) en tant que passif lié à des placements. Les fonds mobilisés ont été principalement affectés au financement de placements immobiliers et sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP.

Les intérêts débiteurs sur les billets à court terme s'élèvent à 17 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 (3 M\$ en 2006).

Les charges d'exploitation engagées par PSP Capital Inc. ont été imputées à chaque compte de régime, tel que décrit à la note 7 a) et comprennent les intérêts débiteurs de 13 M\$ relatifs aux billets à court terme.

9. IMPORTANTE ACQUISITION EN IMMOBILIER

Au dernier trimestre de l'exercice, Investissements PSP a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive PSPIB Destiny Inc., la totalité des parts émises et en circulation de Retirement Residences Real Estate Investment Trust (« Retirement REIT ») pour une contrepartie en espèces totalisant 795 M\$. Postérieurement à l'acquisition, Investissements PSP a versé une avance de 445 M\$ pour le refinancement de la dette de Retirement REIT.

La juste valeur estimative de l'actif et du passif attribuable au Régime au 31 mars 2007 se présente comme suit :

(en millions de dollars)

Juste valeur de l'actif	
Biens immobiliers	1 950 \$
Autres actifs	574
	2 524
Moins la juste valeur du passif	
Passif à court terme	(220)
Emprunts hypothécaires exigibles et autres passifs à long terme	(1 411)
	(1 631)
Placement net dans Retirement REIT	893 \$

Compte du régime de pension de la fonction publique

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

10. GARANTIES ET INDEMNITÉS

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs. En vertu de ces ententes, Investissements PSP pourrait être tenu d'indemniser ces parties, sans limite autre que celles prescrites par la *Loi*, des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges. Cette indemnisation s'ajoute expressément à toute indemnisation ou toute police d'assurance souscrite et maintenue par Investissements PSP en vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi*. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de demande ni effectué de paiement relativement à cet engagement d'indemnisation.

En 2007, dans le cadre d'une opération de placement, Investissements PSP a garanti une lettre de facilité de crédit dont les bénéficiaires ont la possibilité d'effectuer des retraits si les obligations contractuelles, telles qu'elles sont définies dans l'entente connexe, ne sont pas remplies. Au 31 mars 2007, l'exposition maximale du Régime était de 9 M\$.

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a convenu de garantir, dans le cadre d'une opération de placement, un emprunt à terme non renouvelable. Dans l'éventualité d'une défaillance, le Régime devra assumer l'obligation relative à l'emprunt à concurrence de 294 M\$ plus les intérêts et autres frais connexes. Par ailleurs, Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable tous les billets à court terme émis par sa filiale en propriété exclusive, PSP Capital Inc.

11. ENGAGEMENTS

Investissements PSP et ses filiales ont convenu de conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des années à venir conformément à des modalités convenues. Au 31 mars 2007, les engagements en cours attribuables au Régime, sous la forme de placements en actions de société fermées, de placements en immobilier et en infrastructures, se chiffraient à 4 465 M\$ (3 626M\$ en placements en actions de sociétés fermées, 677 M\$ en placements immobiliers et 162 M\$ en placements en infrastructures).

En 2007, Investissements PSP a conclu une convention de rachat de parts (la « convention ») par laquelle elle s'est engagée à acquérir un investissement au prix de 585 M\$. Le montant qui sera attribué au Régime sera d'environ 427 M\$. Au 31 mars 2007, la conclusion de l'opération demeurait liée à certaines modalités de la convention, qui prévoit notamment l'autorisation des autorités de réglementation. L'opération devrait être menée à terme au cours de l'exercice 2008.